

La Mairie vous informe...

3, Rue de la Vierge - ☎ 03 84 20 40 84 - 📠 03 84 63 86 80 - N° 048-01/2016
courriel : mairieduhautduthem@wanadoo.fr - site Internet : <http://hautduthem.cchvo.org>
Heures d'ouverture des bureaux : du lundi au samedi de 8 à 30 à 11 à 30



Monsieur le Maire,

Les Adjointes, les conseillers délégués, les membres du Conseil Municipal et les employés communaux de Haut du Them - Château Lambert vous adressent leurs meilleurs vœux empreints d'amitié, de convivialité, de bonne et heureuse année 2016 : santé surtout et réalisation de vos désirs. **HC**

Les événements tragiques de 2015 ont marqué chacun d'entre nous par la violence et l'horreur des actes commis...

Que 2016 soit synonyme d'union, de solidarité pour notre liberté et nos valeurs...

Ce samedi 16 janvier, les vœux du Maire ont attiré une foule nombreuse et attentive au bilan de l'année écoulée et aux projets en cours ou à venir, mis en projection par Gérard, que nous remercions pour le travail accompli ! Au cours de la cérémonie, une minute de silence a été observée à la mémoire des personnes disparues l'année passée, de Mr Olivier Lassus, dont les obsèques ont eu lieu ce même jour, et de celles décédées tragiquement lors des attentats de Paris.

A la suite de la rétrospective vidéo "fleurie et illuminée" visionnée par Gérard, Mr le Maire et moi-même avons offert le verre de l'amitié accompagné d'excellentes galettes de Haut du Them - Château Lambert. **SV**



FLEURISSEMENT

L'année 2015 s'achève. **Que 2016 commence !**

Mr le Maire a dressé, en images, le bilan de l'année écoulée et quelques projets à venir.

Chaque année, il est de coutume d'honorer les lauréates et lauréats des concours communaux du Fleurissement et des Illuminations de Noël.

La cérémonie s'est déroulée en présence des primés, anciens et nouveaux.

Il est rappelé que les prix ne sont remis qu'aux candidats présents, représentés ou excusés en mairie.

A l'issue des vœux, les 10 premiers de chaque catégorie ont reçu un diplôme. Et pour les 5 premiers (un diplôme + un bon d'achat). Cette année encore, les amoureux des fleurs, les jardiniers amateurs, se sont distingués. Je citerai les 5 premiers de chaque catégorie :

Fleurissement :

1. A la première place avec **203** points sur **240** : Mr et Mme Jacky Focki reçoivent une coupe et un bon d'achat de **70 euros** (*donné à la commune : merci pour ce don*) ;
2. Avec **192** points : Mr et Mme WEINBISSINGER Auguste un bon d'achat de **50 euros** (*donné aussi à la commune : encore merci pour ce don*) ;
3. Avec **177** points Mr et Mme HELLE Jean-Louis, un bon d'achat de **30 euros** (*donné à la commune : merci aussi pour ce don*) ;
4. Avec **175** points Mr et Mme GUERRE Christian un bon d'achat de **20 euros** (*donné aussi à la commune : encore merci pour ce don*) ;
5. Avec **167** points Mr et Mme LASSUS Guy un bon d'achat de **15 euros**.

Illuminations :

1. Mr BOLOT Pascal, avec **194** points toujours sur **240**, reçoit une coupe + un bon d'achat de **70 euros** ;
2. Avec **188** points, Mr et Mme Lassus Guy, un bon d'achat de **50 euros** ;
3. Avec **165** points, Mr et Mme VANEL Jean-Claude, un bon d'achat de **30 euros** ;
4. Avec **159** points, Mr et Mme VALDENNAIRE Christophe, un bon d'achat de **20 euros** ;
5. Avec **158** points, Mr et Mme GUERRE Christian un bon d'achat de **15 euros** (*donné à la commune : encore merci pour ce don*).

Je remercie encore les membres du jury qui ont permis d'établir ce classement.

Un diaporama, réalisé avec succès par Gérard, a fait revivre ensuite en images les plus belles réalisations florales de l'été, ainsi que les décorations de Noël.

Cette année, la commune a été classée **4^o** par le jury de la 'Route des Villages Fleuris' sur **9** qui participent, au titre des communes de 300 à 1000 habitants.

Concernant les illuminations de Noël, nos efforts ont été largement récompensés par ce même jury en nous attribuant le **1^{er} prix de la catégorie**. Bravo !! Félicitations et merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à ces excellents résultats.

Continuons nos efforts pour 2016 !

J.M. GENEY



Recensement des Jeunes de 16 ans :

*Les jeunes nés en l'an 2000 sont invités à venir à la Maison de Services au Public pour effectuer les formalités de recensement **obligatoire** afin d'obtenir l'attestation de recensement pour être inscrit à la journée 'défense et de citoyenneté'. Cette attestation est nécessaire dans différents cas (inscription au baccalauréat, permis de conduire et concours de la fonction publique, inscription d'office sur les listes électorales...).*

☒ ☹ 🌲 **Voirie, Signalisation & forêt . . .**

Nous voilà repartis pour une nouvelle année : bonne et heureuse année 2016 et surtout une bonne santé ... la réalisation de vos projets ... pour vous et vos proches !

☞ **Voirie** :

- ⇒ Le drain à l'entrée du chemin qui mène chez Olivier LASSUS a été mis en place. Il permettra de canaliser l'eau pour éviter qu'elle ne coule sur la RD 486 et former ainsi des plaques de glace.
- ⇒ Un aqueduc a été installé à l'entrée du chemin des sources de l'Ognon pour assurer l'écoulement de l'eau du fossé le long de la RD 16 (route du Ballon).
- ⇒ Les trous dans le goudron ont été bouchés également, un peu tardivement mais on est tributaire des entreprises !
- ⇒ Quelques chutes de neige sont venues blanchir le paysage. Les chasse-neige sont intervenus ; pas de grande épaisseur mais un peu de glace. Comme vous le savez, les pneus neige sont obligatoires sur **toute la commune**. Roulez doucement ... l'hiver n'est pas encore terminé !

☞ **Signalisation** :

Le sens unique est entré dans la vie du village. Quelques « ratés » ont eu lieu ; je pense qu'ils sont certainement dus à l'habitude ! ...

Claude LAMBOLEY

❄ **Forêts** :

La chaleur et les coups de vent importants sur le 2ème semestre 2015 ont engendré un cubage de plus de 1000 m3 de chablis. Une vente par soumission a été organisée et a produit un montant de vente correcte améliorant le budget 2015. Nous en sommes très heureux.

Daniel GALMICHE



Eglise de Château-Lambert : Pour aider au financement des travaux de restauration, avec le soutien de l'Association pour la restauration de l'église, le conseil municipal a fait appel à la **Fondation du Patrimoine** pour solliciter des dons qui permettent, pour les particuliers ou les entreprises, d'obtenir une réduction d'impôt sur les revenus de 66% ou 75% suivant le type d'impôt. Ces dons sont reversés à la commune, après travaux, sous déduction de 4% pour frais de gestion, publicité. Les personnes susceptibles d'être intéressées peuvent retirer un 'bon de souscription' en mairie ou par internet sur «www.fondation-patrimoine.org/41658», le site est sécurisé. Merci d'avance aux généreux donateurs.



Evolution du presbytère :

Comme vous l'avez certainement constaté, les travaux sont enfin démarrés par l'amélioration de la charpente et le remplacement de la couverture. Après, l'intérieur pourra être restructuré dans de meilleures circonstances. Les dossiers administratifs (subventions possibles principalement) ont fait retarder, en partie, le démarrage ! . . .

Suivant éventuellement les intempéries, nous pouvons espérer comme cela est prévu dans le calendrier établi, une location possible à partir du 4° trimestre 2016. Merci de s'inscrire si intéressé !

RAPPEL : Il sera disponible, *chauffage central par la chaudière bois* :

Rez-de-chaussée : 1 logement sénior T1 n° 01 et

1 autre sénior T1, n°02 pour personnes à mobilité réduite.

1er étage : 1 logement T4 n° 11, pour couple avec 2 ou 3 enfants,

2ème étage : 1 logement T3 n° 21, pour couple seul ou avec 1 enfant.

A bientôt . . .



Le 30 octobre 2015, le conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

- 288. Eglise Château-Lambert : étude des devis pour la restauration de la chaire et du maître-autel : est retenu le devis du CRRCOA de Vesoul pour un montant total de 32 753 €, que la DRAC (*Direction Régionale des Affaires Culturelles*) a validé ;
- 289. Eglise Château-Lambert : accord pour sollicitation d'un mécénat populaire, pour les travaux cités ci-dessus, auprès de la **Fondation du Patrimoine** ;
- 290. Indemnité du receveur municipal : versement de l'indemnité à 100%, prorata, au nouveau receveur ;
- 291. SIED70 : Transfert de compétence pour création, entretien, exploitation d'infrastructures de recharges de véhicules, acceptation du montant TTC au lieu de HT.

Puis le 30 novembre 2015, il s'est prononcé sur :

- 292. Presbytère : Convention Palulos avec le Département ;
- 293. Application éventuelle d'un taux de taxe d'aménagement 2016 : Pas de taux applicable en 2016 ;
- 294. Intégration de la VC 11 dans la voirie communale : voie du Mény (RD 486 à chez J. Dieudonné) ;
- 295. Forêts : Détermination de l'assiette et destination des coupes en 2016 : exclusion parcelle 7 ;
- 296. CDG70 : Accord pour consultation groupée d'un contrat d'assurance du personnel échu au 31/12/2016,
- 297. Demande pour un voyage scolaire en Grèce par le Lycée G. Colomb : aide accordée de 40 € par élève de la commune y participant ;
- 298. Convention de mise à disposition : Emprise des protections immédiates des sources Girard et Martin de la Pile accordée au SHVO (Syndicat de l'eau).

Et enfin le 17 décembre 2015, il a délibéré sur :

- 299. Périmètre communautaire : le conseil accepte l'extension du périmètre par le rattachement de communes des 1000 étangs qui acceptent de venir dans la CCHVO ;
- 300. Convention de mise à disposition de l'emprise des équipements de traitement de l'eau en vue de l'alimentation en eau potable du SHVO (Syndicat de l'eau), concerne parcelle D 107 Les Chaseaux ;
- 301. Presbytère : Demande d'aide sur la réserve parlementaire auprès d'un sénateur de la Haute-Saône ;
- 302. Périscolaire : Acceptation de participer au financement de l'activité piscine dans le cadre des NAP ;
- 303. Autorisation d'encaissements divers : le Maire est autorisé à émettre des titres de recettes nécessaires à l'encaissement de petites sommes.

Rappel de l'Information . . . Sur le site internet de la commune mentionné en 1ère page, les personnes qui le désirent, peuvent aller consulter les compte-rendu du conseil municipal ainsi que la présente lettre d'information.

*** *RAMASSAGE 'ORDURES MÉNAGÈRES' & BACS JAUNES (plastiques, papiers cartons) :***

Comme annoncé sur la précédente lettre, les **bacs à couvercle jaune** pour les plastiques, papiers cartons, etc... vous ont été distribués courant décembre. Il reste quelques bacs disponibles surtout pour les résidences secondaires. **Il faut bien noter que le bac n'est pas attaché à une personne mais au logement occupé.** Vous avez reçu un calendrier de ramassage. Je rappelle que :

- ⇒ Les ordures ménagères (ou bacs verts ou noirs) sont ramassées **toutes les semaines le jeudi matin**,
- ⇒ Les bacs à couvercle jaune (papiers cartons ... pas de sacs d'ordures ménagères) sont collectés le **lundi toutes les 2 semaines** suivant calendrier distribué.

Merci également (pour éviter le non ramassage) de déposer vos bacs ou sacs au bord de la route sur laquelle passent les véhicules de collecte.

Plus vous trierez, moins la redevance sera augmentée ! ...

- * D'autre part, les containers collectifs à papiers cartons (Château Lambert, Place Albert Côme) sont supprimés et sont ou vont être enlevés dès que possible. Des bacs collectifs à couvercle jaune sont disposés aux mêmes endroits que les bacs collectifs 'ordures' qui sont maintenus. Rappel des bacs collectifs supprimés : ceux de la Place Albert Côme, un au parking de Belmont, un au Trou de l'Enfer, deux Rue du Tissage (HLM), un Rue de la Curtenay déplacé au '**Crosey**' pour ce lieu et le Rabosson du Haut.
- * Les **containers collectifs pour le verre sont, pour l'instant, maintenus.**

Pour tous renseignements complémentaires, merci de vous adresser au secrétariat de la mairie ou du RSP.